

**DECRET N°2012-263 DU 13 AOUT 2012**

portant approbation des états financiers de l'Agence Bénin Presse (ABP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2007.

**LE PRESIDENT DE LA REPUBLIQUE,  
CHEF DE L'ETAT,  
CHEF DU GOUVERNEMENT,**

- Vu** la loi n° 90-32 du 11 décembre 1990 portant Constitution de la République du Bénin ;
- Vu** la loi n° 94-009 du 28 juillet 1994 portant création, organisation et fonctionnement des Offices à caractères social, culturel et scientifique ;
- Vu** la proclamation le 29 mars 2011 par la Cour Constitutionnelle des résultats définitifs de l'élection présidentielle du 13 mars 2011 ;
- Vu** le décret n° 2012-069 du 10 avril 2012 portant composition du Gouvernement ;
- Vu** le décret n° 2011-758 du 30 novembre 2011 fixant la structure type des Ministères ;
- Vu** le décret n° 2007-589 du 28 décembre 2007 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Vu** le décret n° 2008-111 du 12 mars 2008 portant attributions, organisation et fonctionnement du Ministère de l'Economie et des Finances ;
- Vu** le décret n° 2005 -790 du 29 décembre 2005 portant approbation des Statuts de l'Agence Bénin Presse ;
- Vu** les délibérations du Conseil d'Administration de l'Agence Bénin Presse en sa séance du 04 février 2011;
- Sur** rapport du Ministère de la Communication et des Technologies de l'Information et de la Communication ;
- Le** Conseil des Ministres entendu en sa séance du 27 juin 2012.

## DECRETE

**Article 1<sup>er</sup>** : Sont approuvés les états financiers de l'Agence Bénin-Presses (ABP) pour l'exercice clos au 31 décembre 2007 tels qu'ils figurent en annexe à ce décret.

**Article 2** : Le présent décret sera publié au Journal Officiel.

Fait à Cotonou, le 13 août 2012

Par le Président de la République,  
Chef de l'Etat, Chef du Gouvernement

**Dr Boni YAYI**

Le Premier Ministre Chargé de la Coordination de l'Action  
Gouvernementale, de l'Evaluation des Politiques Publiques,  
du Programme de Dénationalisation et du Dialogue Social,

**Pascal Irénée KOUPAKI**

Le Ministre de l'Economie  
et des Finances,

Le Ministre de la Communication  
et des Technologies de l'Information  
et de la Communication,

**Jonas GBIAN**

**Max Barthélémy AHOUEKE**

**AMPLIATIONS** : PR 6 AN 4 CS 2 CC 2 CES 2 HAAC 2 HCJ 2 PM/CCAGEPPDDDS 4 MEF 4 MCTIC 4 MEF 4 AUTRES  
MINISTERES 24 SGG 4 DGBM-DCF-DGTCP-DGID-DGDDI 5 BN-DAN-DLC 3 GCOMB-DGCST-INSAE 3 BCP-CSM-IGAA 3  
UAC- ENAM - FADESP 3- UNIPAR - FDSP 2 JO 1.-